

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00300

**PROGRAMMATION GUSP CONTRAT DE VILLE 2024 - FONDS DE CONCOURS
À LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240030010

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

PROGRAMMATION GUSP CONTRAT DE VILLE 2024 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reste le fondement du nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », qui a été adopté lors du Conseil Métropolitain du 28 mars 2024.

Le Contrat de ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 définit une liste de 20 quartiers prioritaires (QPV) sur 9 communes qui représentent un total de 55 100 habitants. Le Contrat de ville métropolitain 2024-2030 comprend une liste complémentaire de 12 Territoires Vulnérables (ex-Quartiers en Veille Active), ce qui porte la géographie prioritaire métropolitaine à un total de 32 quartiers situés sur 11 communes : Andrézieux-Bouthéon, Firminy, La Grand'Croix, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Paul-en-Jarez, Unieux.

Le Contrat de ville 2024-2030 s'articule autour de 4 grands défis pour les quartiers :

- Coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants (AGIR) ;
- Garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités en investissant fortement l'éducation, la culture et le sport (EMANCIPER) ;
- Développer les compétences, l'emploi, la création d'activités et l'attractivité des quartiers (REVELER) ;
- Garantir la sécurité, la santé et améliorer la qualité du cadre de vie (RESPIRER).

Deux grands enjeux transversaux devront s'inscrire de manière intégrée dans l'ensemble des politiques et des actions mises en œuvre :

- Les valeurs de la République dont le principe de la Laïcité ;
- La lutte contre les discriminations et pour l'Égalité Femme – Homme.

Afin de répondre aux enjeux relatifs à « Nos quartiers respirent », il est proposé de soutenir financièrement un projet de fabrication et d'installation d'éléments de protection pour la plantation de nouveaux arbres dans le parc Jean Ferrat sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Etienne.

Ce projet soutenu au titre de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) dans le cadre de la programmation 2024 du contrat de ville représente un coût total prévisionnel de 18 202 €, avec une participation de la Métropole de 9 101 €.

Le contenu du projet et la convention sont joints au présent rapport. Cette dernière précise les modalités de participation financière de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de fabrication et installation d'éléments de protection pour la plantation de nouveaux arbres dans le parc Jean Ferrat sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Etienne dans le cadre de la programmation 2024 du contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à ce projet pour un montant global de dépenses de 9 101 € en crédits d'investissement, sous la forme d'un fonds de concours ;**
- **approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint-Etienne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204, destination GUSPC, du budget politique de la ville 2024 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE